

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 17 décembre 2018 à 20 h 00

Présents : M. Pascal MOHR, Maire

Ms Jean-Paul CAURIER, Francis TOUSSAINT, adjoints

Mmes Marie BAYARD, Florence NORMAND, Francine BASSO BRUSA

Ms Jean-Michel MARCHAL, Marc GERARDIN, Didier BARRET,

Absents : Ms Laurent GASPARD, Charles-Henri KARAMARKO, Mmes Anne-Marie MONGEL, Sylvie AUDINOT

Procurations :

Mme Patricia MERCIER a donné procuration à M. Jean-Paul CAURIER

Secrétaire : M. Jean-Paul CAURIER

Reconduction des contrats d'acquisition de logiciels et de prestations de services Segilog

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la mairie arrive à échéance le 14 janvier 2019, la société SEGILOG – BERGER LEVRAULT propose de le renouveler pour une durée de trois ans.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Accepte le renouvellement du contrat et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Acceptation d'un chèque de ristourne de la Ciade

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Accepte le chèque émis par la CIADE d'un montant de 189.00 € concernant une ristourne de cotisation sur l'assurance multirisque.

Acceptation d'un chèque de ristourne de Gras Savoye

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Accepte le chèque émis par GRAS SAVOYE d'un montant de 131.84 € concernant un trop payé de l'assurance du personnel sur l'exercice 2016

Produit de la vente des citrouilles

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de la dernière fête de la citrouille, la vente des cucurbitacées, a rapporté 400 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Décide d'encaisser cette somme au budget communal.

INFORMATIONS

Actuellement l'amicale de Nompateize est en veille. Nous lançons un appel à toute la population pour une éventuelle reprise de cette association afin de redynamiser notre village.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Mme Marie BAYARD, conseillère municipale, au 06.15.89.37.36.

Jour de collecte des Ordures Ménagères

Vendredi

1^{ER} SEMESTRE
2019

guide du TRI

Triions... Recyclons... Economisons...

Rappels

Bouchons en PVC : si possible, les récupérer, les déposer dans les mairies ou à la déchetterie au profit d'une association d'aide aux handicapés (soutien à l'achat de fauteuils roulants) ou bien les laisser sur les bouteilles en PVC.

Bouchons sur bocaux et bouteilles de verre : les entever impérativement.

Papiers ouate, essuie-mains, couches : à mettre aux ordures ménagères.

Cartons : non collectés en porte à porte. Les déposer à plat en déchetterie uniquement.

Textiles : à apporter en déchetterie. Tout autre ramasseur soi-disant « des fins humanitaires » n'a pas à intervenir sur notre territoire.

Sacs jaunes pour la collecte sélective :

- n'utiliser ces sacs que pour la collecte sélective (et non pour y mettre des ordures ménagères).
- les sacs jaunes et les ordures ménagères sont refusés en déchetterie.

Attention : pour être admis en déchetterie, tout objet doit faire moins de 1 mètre de long (bois, tuyaux PVC...) sinon c'est le retour de la benne pour refus.

Non admis en déchetterie : traverses de chemins de fer, poteaux téléphoniques ou électriques, extincteurs, bouteilles de gaz, amiante

Important : en période hivernale, merci de veiller au bon entretien du système d'ouverture de votre bac (huile ou graisse pour la serrure).

En cas de déménagement : veuillez le signaler à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.



L'agglo.

Saint-Dié des
vosges

EVODIA
Établissement Public de
Collecte des Déchets par l'Intercommunalité et l'Action

CITEO

Demons ensemble une
nouvelle vie à nos produits

Secteur des Hauts Champs
Nompateize

Une question ?

Un renseignement ?

Contactez le service Déchets de
la Communauté d'Agglomération
au 03 29 52 65 56
service-dechets@ca-sainteire.fr

Calendrier de la collecte sélective

1^{er} semestre 2019

EN JAUNE : JOURS DE COLLECTE DES SACS JAUNES

JANVIER							FÉVRIER							MARS						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	7	
8	9	10	11	12	13	14	7	8	9	10	11	12	8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	15	16	17	18	19	20	21	
22	23	24	25	26	27	28	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28	
29	30	31					25	26	27	28	29	30	29	30	31					

AVRIL							MAI							JUIN						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	7	
8	9	10	11	12	13	14	7	8	9	10	11	12	8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	15	16	17	18	19	20	21	
22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	22	23	24	25	26	27	28	
29	30						27	28	29	30	31		29	30	31					

Pas de collecte des sacs jaunes le mercredi 2 janvier et le mercredi 8 mai 2019.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Saint-Dié-des-Vosges

Fermée les jours fériés - 03 29 56 48 52

HORAIRES D'ÉTÉ
1^{er} avril > 31 octobre

Lundi	fermé	14h - 19h
Mardi	fermé	14h - 19h
Mercredi	fermé	14h - 19h
Jeudi	fermé	14h - 19h
Vendredi	fermé	14h - 19h
Samedi	9h - 12h	14h - 19h
Dimanche	9h - 13h	fermé

HORAIRES D'HIVER
1^{er} novembre > 31 mars

Lundi	fermé	14h - 18h
Mardi	fermé	14h - 18h
Mercredi	fermé	14h - 18h
Jeudi	fermé	14h - 18h
Vendredi	fermé	14h - 18h
Samedi	9h - 12h	14h - 18h
Dimanche	9h - 13h	fermé

VERRE

Bouteilles, pots, boeaux, verrines (vides et sans bouchons !)
à déposer ici

Sont toujours refusés :
la porcelaine, la vitrocéramique, le verre de vaisselle, les pots de fleurs, les vitres et miroirs, les ampoules.

PAPIERS ET EMBALLAGES

Papiers, journaux, revues, magazines, cartonnets, briques alimentaires

Bouteilles et flacons plastiques avec bouchons y compris produits d'hygiène et d'entretien

à mettre dans les sacs jaunes

Boîtes de conserve, canettes, bombes aérosol, petits métaux

Sont toujours refusés :
barquettes alimentaires en polystyrène, revues sous film plastique, films plastiques, pots de yaourt et de crème.

- La déchetterie n'est plus accessible 15 minutes avant les heures de fermeture -